

# Vous êtes Témoin

**ou victime**  
d'une situation  
de harcèlement  
ou de violence ?



## Comment agir ? Je soutiens, j'accompagne, j'informe.

### Dispositif d'Écoute Veille et Accompagnement (EVA)

Opéré par la Fondation Santé des Étudiants de France, EVA propose un soutien psychologique aux apprenant·es d'Arts et Métiers sous forme de consultations psychologiques et psychiatriques (en présentiel ou en téléconsultation). Contacter des professionnels de santé par mail ou téléphone, pour obtenir un RDV dans les meilleurs délais :

**E-mail : [eva-psy.heuyer@fsef.net](mailto:eva-psy.heuyer@fsef.net)**  
**Tél. : 06 73 77 62 97**

Vous serez reçu·e gratuitement et en toute confidentialité.

### Autres aides hors école et informations utiles

#### Plateformes numériques

- > [france-victimes.fr](http://france-victimes.fr)  
ou 116 006
- > [abcdroit-vss.fr](http://abcdroit-vss.fr)
- > [cfcv.asso.fr](http://cfcv.asso.fr)  
ou 0 800 05 95 95  
(Viols femmes informations)
- > [avft.org](http://avft.org)
- > [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)
- > [memo-de-vie.org](http://memo-de-vie.org)
- > [clasches.fr](http://clasches.fr)
- > [outrans.org](http://outrans.org)

#### Tchats

- > [Comment on s'aime.fr](http://Comment on s'aime.fr)
- > [antidiscriminations.fr](http://antidiscriminations.fr)  
ou 3928
- > [centre-hubertine-auclert.fr](http://centre-hubertine-auclert.fr)
- > [ivg-contraception-sexualites.org](http://ivg-contraception-sexualites.org)
- > [fncidff.info](http://fncidff.info) /trouver-mon-cidff

#### Application

[app-elles.fr](http://app-elles.fr)



- ### Règle des 5D que vous pouvez adopter :
- 1 Dialoguer** avec la victime, en s'assurant de son état et en proposant son écoute et son aide
  - 2 Déléguer** Demander de l'aide à un tiers, expliquer la situation, s'adresser à quelqu'un qui représente une forme d'autorité et ne nommer la victime que si vous avez son consentement
  - 3 Documenter** Filmer la situation afin de recueillir des éléments de preuve
  - 4 Diriger** Attirer l'attention de l'auteur·rice en s'adressant directement à lui ou elle
  - 5 Détourner** l'attention de l'auteur·rice de la situation, en demandant un renseignement, en faisant du bruit, etc.

### Quelle posture pour être solidaire ?

#### Écouter les émotions, soutenir et laisser parler

Je peux écouter et soutenir la victime si elle souhaite se confier et si je m'en sens capable. Je la laisse raconter son histoire sans la couper, en l'encourageant à poursuivre si elle le souhaite. J'écoute ses

émotions, essentielles pour sa résilience. La première confiance est souvent la plus importante pour la victime : si elle se sent jugée ou mise en doute, elle peut ne plus oser parler du tout :

**- Phrases à dire**  
*Je te crois • Tu n'es pas responsable • Tu n'es pas seul·e • La loi interdit ces actes*

**- Phrases à éviter**  
*Tu avais bu ? • À ta place, j'aurais... • Est-ce que t'es sûr·e ? • Passe à autre chose...*

### Une situation de VSSHD, c'est quoi ?

Outrage sexiste, harcèlement sexuel, harcèlement moral, discrimination, agression sexuelle, viol. Il est important de savoir définir ces infractions à minima afin de pouvoir réagir face à un comportement qui ne semble pas approprié, si l'on est victime ou témoin.

### Les engagements d'Arts et Métiers

Vous protéger, agir, dans le respect des victimes et du droit.

Lutter contre tout type de harcèlement, discrimination et de violence.

Les faits de VSSHD feront l'objet d'un traitement et, selon les faits, d'une enquête et de sanctions.

### Tolérance zéro :

l'école s'engage à prévenir et sanctionner toute forme de violence sexiste, sexuelle ou discriminatoire.

### Prévention active :

mise en place de campagnes de sensibilisation, formations et outils pour informer la communauté.

### Accompagnement des victimes :

dispositifs d'écoute, soutien psychologique et orientation vers les services compétents.

### Procédures claires :

signalement facilité via un formulaire de traitement rapide et confidentiel des situations.

### Responsabilisation collective :

implication de tous (étudiant·es, personnels) pour créer un environnement sûr et respectueux.

### Contacts des référent·es en campus



### Numéros utiles

|                                                                                   |                                |                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>15</b><br>SAMU                                                                 | <b>17</b><br>Police secours    | <b>112</b><br>En Europe, avec traducteur·rice |
| <b>114</b><br>Appel et SMS d'urgence (incapacité à parler ou êtes malentendant·e) | <b>3018</b><br>Cyber-violences | <b>3919</b><br>Violences faites aux femmes    |

## Par écrit ou à l'oral, il n'est jamais trop tard pour témoigner.

# Vous êtes

## **Victime**

### ou témoin

## de harcèlement ou de violence ?



**Vous n'êtes pas seul·e, des actions concrètes sont possibles.**

### Les autres mesures que vous pouvez prendre

#### Rechercher un soutien immédiat

Cherchez conseils directement auprès de personnes en qui vous avez confiance, sur le campus (référent·e·s VSS), parmi vos proches, auprès d'organismes locaux et nationaux.

#### Recourir aux autorités

- Rendez compte à votre encadrement.
- Déposez plainte auprès de la police ou de la gendarmerie, si vous le souhaitez.

#### Réunir des éléments

- Conservez des traces écrites (courriels, SMS, Messenger, WhatsApp) et des éléments audio ou vidéo (message vocal, enregistrement audio ou vidéo).
- Communiquez les identités des témoins.
- Effectuez un dépistage (en cas de doute, de perte de mémoire, n'hésitez pas à faire dépister la présence de drogues que vous auriez pu prendre à votre insu).

### CELLULE DE SIGNALEMENT

Le dispositif garantit le strict respect de la confidentialité et des volontés des victimes et des témoins. Il est rattaché au directeur général ou à la directrice générale.

#### JE SUIS VICTIME

Je témoigne

#### JE SUIS TÉMOIN

Je soutiens  
J'informe  
J'accompagne

Formulaire de signalement confidentiel

7j/7



Accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.



#### 1

### Saisir la cellule de signalement de l'école

La personne témoin et/ou victime effectue un signalement via la plateforme dédiée.

#### 2

### Accusé de réception

Le coordinateur de la cellule prend contact avec la personne signalante dans un délai de 8 jours ouvrables.

#### 3

### Entretien d'écoute et d'accompagnement

Un entretien confidentiel est organisé avec deux membres formés à l'écoute de la cellule afin de recueillir le signalement et d'accompagner la personne.

#### 4

### Analyse et transmission

Le coordinateur transmet au directeur général ou à la directrice générale un rapport d'entretien comprenant des recommandations.

#### 5

### Décision et suites possibles

Selon la situation, plusieurs suites peuvent être envisagées : classement sans suite, enquête administrative, mesures de protection, recadrage, procédure disciplinaire, signalement au parquet...

#### 6

### Information à la personne signalante

Le coordinateur informe la personne signalante de l'avancement de la procédure, dans le respect de la confidentialité.